

voulu expliquer pourquoi on recourait à des moyens aussi peu recommandables que le rationnement de la parole et son interdiction, il s'est levé pour dire qu'il y avait deux raisons, l'une étant que j'avais, en une certaine occasion, prononcé un discours à la radio. J'ai lu une partie du discours qu'il a prononcé d'accord avec le triumvirat qui a cherché à dénier au Parlement ses droits. L'excuse du ministre n'est même pas subtile. Voici ce que j'ai dit alors:

En juillet 1955, sous la conduite et l'impulsion de George Drew, le parti conservateur a lutté pour le rétablissement de la suprématie parlementaire. A ce moment-là, M. Howe tentait d'arracher de force au Parlement un chèque en blanc lui donnant les pouvoirs absolus et dictatoriaux dans le cadre de la loi sur la Production de défense. Nous avons gagné cette bataille. Mais retenez bien ceci: la lutte que nous avons menée alors n'aura l'air que d'une simple escarmouche à côté de la bataille que nous allons livrer lorsque le bill relatif à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* sera soumis au Parlement.

Avec la cafarderie spécieuse dont il fait preuve, le ministre a dit ...

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: ... que si la clôture avait été invoquée, si la liberté de parole nous était déniée, si nous nous écartions des principes posés par sir Wilfrid Laurier et d'autres, c'est à cause de la déclaration que j'aurais faite. Quelle explication!

Une voix: Et quel discours?

M. Diefenbaker: Oui, hier, ayant constaté qu'il était sur le gril de la torture devant l'opinion publique à cause de ses propres actions, le premier ministre est sorti de ses positions pour révéler qu'en fin de compte même une majorité aussi considérable que celle dont il jouit doit tenir compte du Parlement. Oh, vous avez le pouvoir, vous comptez vos tenants pendant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que la démocratie est plus que cela. Vous pensiez tout renverser, tout cacher, grâce à la force écrasante de votre majorité, mais le premier ministre et ses associés ont appris que les Canadiens, hommes et femmes, les citoyens, les journaux du pays, sans égard aux considérations de parti politique, ne veulent pas de cela.

Hier, le premier ministre s'est efforcé encore une fois, d'une manière assez crue pour être transparente, de rétablir par bonté de cœur une partie des droits du Parlement. Le premier ministre a toujours été très fervent de l'histoire. Or, il faut remonter à l'époque de Jacques ou de Charles pour trouver des exemples de pareille conduite, que l'on croyait généralement disparue à jamais. L'esprit de la tyrannie est cependant revenu

au milieu du XVIII^e siècle avec John Wilkes. Il est donc intéressant de lire qu'en 1621 le Parlement, alors dominé par le souverain, non par le premier ministre du souverain, a demandé de faire quelque chose pour restaurer la liberté du Parlement et qu'alors on a dit ceci:

... pour l'examen... de ces questions, tous les députés ont et doivent avoir la liberté de parole, pour développer, traiter, raisonner et mener ces questions à bonne fin.

Une voix: Mener à bonne fin.

M. Diefenbaker: En 1956, le premier ministre a eu peur du Parlement. Il a eu peur de la discussion. Il a craint qu'à la suite de certaines questions le Gouvernement se trouve dans une situation difficile, sinon impossible. Qu'a fait Jacques 1^{er}? Oh, il a réglé l'affaire bien vite, il a répondu aux protestations. Il a envoyé chercher les journaux de la Chambre et, de sa propre main, en a arraché les pages qui contenaient les protestations. Mais ce n'est pas ce que notre premier ministre a fait. Il n'a tout simplement pas permis que la liberté de parole s'inscrive dans les journaux pendant les jours où elle a été refusé à la Chambre. En vérité, ce sont de sombres jours que ces deux dernières semaines.

Des voix: Oh! Oh!

Une voix: Quel orateur!

M. Diefenbaker: Ces messieurs rient... de sombres jours, en effet, pour le Parlement du Canada, quand la majorité recourt à une tactique brutale pour nier au Parlement la liberté de parole. (*Rires*)

M. Diefenbaker: Oh, oui! Ils se rendent bien compte que je dis vrai. Ils nous ont privés de nos droits sous le prétexte spécieux qu'une date a été fixée: le 7 juin, jour après lequel toute discussion sera interdite au Canada, l'heure H qui sonnera la fin de toutes choses. Monsieur le président, c'est ridicule. Je ne m'étonne pas que mes honorables amis rient. Ils disent au Parlement qu'après le 7 juin il ne sera plus permis de parler de cette question. Mais qui a fixé la date? Que faisaient-ils ces cinq longues années? Ils jouaient avec cette société commerciale, avec ces aventuriers du Texas et de New-York, qui trafiquaient de nos ressources naturelles aux dépens de la population canadienne. On ne nous a pas encore dit pourquoi le Gouvernement entoure de tant d'égards cette société au capital de quelques millions seulement. Il est vrai qu'elle peut compter sur toute la puissance dont disposent le cabinet et ceux qui lui sont attachés pour obliger la Chambre des communes à adopter cette mesure législative.